



COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 6 mai 2019 à 20 heures 30

Le lundi 6 mai 2019 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire.

Présents : Mrs MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, BULCOURT, DELAWARDE, HOUPY, LE ROY, VAN VOOREN et Mmes LEAL, NUYTENS.

Absents :

Procurations : Mme LUCAS à M. LE ROY, M. MARTINELLI à M. MICHEL, Mme KRAL à Mme LEAL,

Secrétaire de séance : M. LEFEBVRE

Conformément à l'article L2121-18 du Code général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

M. le Maire ouvre la séance, remercie les membres de l'assemblée pour leurs présences et aborde les points mis à l'ordre du jour.

1-Approbation du procès-verbal

Après lecture du procès-verbal de la séance du 25 mars 2019 par M. le Maire, celui-ci est adopté à l'unanimité. M. le Maire invite les conseillers présents à le signer.

2 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. LEFEBVRE est désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'application de l'article L.2121-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

3 – Urbanisme – autorisation à M. le Maire pour la signature de l'acte à agir en demande de rétrocession
(délibération 2019-021)

Vu les délibérations N° 2019-017 et N°2019-018 constatant la désaffectation, le déclassement et l'intégration au domaine privé communal de la parcelle ZN N°4 du 25 mars 2019,

Considérant l'acte contenant renonciation à agir en demande de rétrocession qui sera établi par l'étude de Maître Bouthors, reconnaissant les anciens propriétaires de la dite parcelle être parfaitement informés de la situation et notamment du droit de rétrocession qui leur est ouvert pendant un délai de trente ans à compter de l'ordonnance d'expropriation,

Considérant que les anciens propriétaires ne souhaitent pas acquérir et confirment expressément qu'ils n'entendent pas demander la rétrocession la dite parcelle dans le délai imparti,

Considérant que cette renonciation a lieu sans indemnité de part ni d'autre ainsi qu'il est reconnu par les requérants,

Considérant que par leurs consentements ainsi donnés, les anciens propriétaires n'entendent s'opposer ni à la réalisation du lotissement ni à la commercialisation des lots qui le compose.

















Il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de renonciation à agir en demande de rétrocession,

Les membres du conseil après avoir entendu l'exposé ci-dessus, avec 2 abstentions et 11 voix pour :

⇒ Autorisent M. le Maire à signer l'acte de renonciation à agir en demande de rétrocession qui sera établi par l'Étude de Maître Bouthors,

⇒ Les frais d'enregistrement du présent acte seront intégralement supportés par la commune,

Informations de M. le Maire

-  Rendez-vous avec l'entreprise BDR pour établir un devis de remise en état de l'appartement sis rue Verte,
-  Du changement du portail du presbytère,
-  L'appartement de la rue de Paris dernièrement libéré sera utilisé pour nos archives afin d'avoir un accès plus facile pour le secrétariat,
-  Une réflexion doit être engagée par l'assemblée concernant la nouvelle rue d'accès au lotissement de la zone derrière d'église, propose que chaque élu dépose en mairie trois noms et on effectuera un vote lors du prochain conseil,
-  Par courrier, on avait proposé à la commune l'achat d'un terrain proche de la zone derrière l'église qui aurait permis de réaliser une route d'accès au lotissement et au RPC, le vendeur ne souhaite plus vendre,
-  Renouvellement de l'action "carte Cultura" aux jeunes de la commune, un courrier est en cours de distribution pour recenser le nombre de cartes de 10 € à acheter,
-  Réception d'un mail nous informant le curage des eaux usées rue Pennellier, Square d'Otelet, rue de Beaupuis, rue des Potagers, rue du Stade, rue de Charron et rue du Tour de Ville le 5 et 6 juin prochain,
-  Passage de la Ronde de l'Oise dans notre commune le 14/juin,
-  Concernant les travaux de la place de l'église, le marché de travaux va être bientôt lancé,
-  Rappelle la cérémonie du 8/05, si le temps le permet, le vin d'honneur se fera au presbytère avec visite du jardin cultivé par les enfants du périscolaire,
-  Demande à l'assemblée les disponibilités de chacun pour la tenue du bureau lors des élections européennes du 26 mai de 8 heures à 18 heures ainsi que le dépouillement,
-  Remise en état de l'aire de jeux et installation sur la plateforme en face de l'école, le sol d'accueil va être prochainement fait et cela avant les grandes vacances scolaires,
-  Rachat et ouverture prochaine du bar/tabac, des travaux intérieurs de restauration sont en cours, se renseigne pour aide à la région, la communauté de communes subventionne la réfection de la façade et de l'enseigne,
-  Ouverture d'un Kebab à la place de l'auto-école,
-  Félicitations à la secrétaire de mairie,
-  Félicitations aux agents pour la tenue du cimetière,

M. le Maire n'ayant plus d'information, donne la parole aux membres de l'assemblée.

M. Lefebvre : Transmet une seconde fois le planning des festivités prochaines :

- ✘ Les 8-9-10 ☞ fête communale avec l'organisation d'une brocante le dimanche,
- ✘ Le 14/07 ☞ plus de repas par manque de bénévoles, une réflexion est engagée pour tirer le feu d'artifice le soir de la fête foraine,
- ✘ Le 29/06 ☞ feu de Saint Jean avec spectacle différent de l'année précédente,

M. Lesueur : Informe de l'annulation du concours avec regret par manque de participants. Informe qu'une visite du chantier du RPC est prévue le 15/juin aux élus du regroupement du syndicat les Hironnelles. Les travaux du chantier pour la construction du RPC avancent correctement.

Mme Leal : Informe de la tenue d'un ALSH du 8 juillet au 2 août avec une possibilité d'une semaine si les inscriptions sont suffisantes. Le goûter des personnes s'est bien passé, 27 personnes se sont inscrites. Envisage avec la commission CCAS de faire une sortie au Tigre à Compiègne avec spectacle et apéritif/dinatoire.

M. Bulcourt : Remercie les agents communaux pour l'entretien du cimetière. Informe que la boulangerie a été sélectionnée au concours du meilleur boulanger de France sur M6, le tournage aura lieu le lundi 13/05. Demande si on pourrait installer des panneaux de fléchage pour indiquer nos commerces en entrée de village. M. le Maire répond que des panneaux vont être installés prochainement au square robot et au coin de la rue Verte et rue de Paris quand les travaux de trottoirs seront terminés.

M. Van Vooren : Demande où en est le dossier du bâtiment en face de la boulangerie ou un arrêté de péril ordinaire a été établi. M. le maire répond que la procédure exigeait une inscription au bureau de la conservation des hypothèques, dès que celle-ci sera effective, nous continuerons la procédure engagée. Cette inscription est longue car nous devons connaître exactement les ayants-droit de la parcelle en tenant compte de toutes les modifications ou acte pouvant intervenir depuis le décès de la propriétaire.

M. Le Roy : Demande si une étude a été faite concernant le mauvais écoulement des eaux de pluie carrefour de la rue Verte et rue de la Gayolle, une somme a été prévue au budget, il faut engager cette étude et résoudre rapidement le problème. Souhaite une réponse pour le prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question de l'assemblée,
M. le Maire lève la séance à 22 heures 10

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 6 mai 2019 a comporté une délibération :

1	Urbanisme – autorisation à M. le Maire pour la signature de l'acte à agir en demande de rétrocession	délibération 2019-021
---	---	-----------------------

Thierry MICHEL		Philippe LEFEBVRE	
Thomas LESUEUR		Martine LEAL	
Bernard BULCOURT		Johan DELAWARDE	
Thierry HOUPY		Annyck KRAL	
Patrick LE ROY		Annie LUCAS	
Laurent MARTINELLI		Édith NUYTENS	
		Xavier VAN VOOREN	